



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

23/03/2023

AFFICHEE LE :

23/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

**DATE D’AFFICHAGE
DE LA LISTE
DES DÉLIBÉRATIONS**

30/03/2023

L’an deux mil vingt-trois, le 29 mars, à 20 h 00**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Dominique MASSA, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Dominique MASSA à André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Gilles SEBIRE à Bertrand HAVARD, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Corine RAYMONDE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022DELIBERATION N° **DELIB/2023/027**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La nomenclature M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

- Budget principal :

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2021 (002)	2 005 078,73 €
Recettes de fonctionnement 2022	21 316 435,42 €
Dépenses de fonctionnement 2022	- 19 752 128,29 €
Résultat	3 569 385,86 €

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de **3 569 385,86 €**.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2022 est calculé comme suit :

Solde d'exécution 2021 (001)	- 545 931,34 €
Recettes d'investissement 2022	7 230 763,45 €
Dépenses d'investissement 2022	- 7 597 354,83 €
Sous – total du solde d'exécution 2022	- 912 522,72 €
Reste à réaliser 2022 (en dépenses)	- 2 481 244,91 €
Reste à réaliser en 2022 (en recettes)	1 993 156,74 €
Si négatif = Besoin de Financement	- 1 400 610,89 €
Si positif = Excédent de financement	

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de **1 400 610,89 €**.

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget principal de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	1 400 610,89 €
Compte 001 : Solde d'exécution N-1 :	- 912 522,72 €
Compte 002 : Excédent reporté :	2 168 774,97 €

- Budget annexe transports :

La section de fonctionnement figurant au compte administratif 2022 est équilibrée (56 878,78€ en dépenses et en recettes). Le résultat est donc nul.

La section d'investissement présente un solde positif de 298 575,29 €.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Compte 001 : Solde d'exécution N-1 :	298 575,29 €
--------------------------------------	--------------



- Budget annexe des pompes funèbres :

La section d'investissement présente un solde positif de 30 000, 00 €.

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2021 (002)	- 7 091,49 €
Recettes de fonctionnement 2022	19 701,68 €
Dépenses de fonctionnement 2022	- 2,32 €
Résultat	12 607,87 €

La section de fonctionnement du budget annexe Pompes Funèbres fait apparaître un résultat excédentaire de **12 607,87 €**.

Ainsi, il vous est proposé d'affecter le résultat du budget annexe Pompes Funèbres de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Compte 001 Solde d'exécution N-1 : 30 000,00 €
 Compte 002 : Excédent positif reporté 12 607,87 €

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-11 ;

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 21 mars 2023 ;

Considérant que les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes ont été approuvés ;

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AFFECTER** pour le budget principal les résultats 2022 comme suit :
 - Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 400 610,89 €
 - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : - 912 522,72 €
 - Compte 002 : Excédent reporté : 2 168 774,97 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24		Joël JEANNE Véronique VASTEL Nicolas BOHERE Sylvain GIRODON	

- **D'AFFECTER** pour le budget annexe Transport les résultats 2022 comme suit :
 - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 298 575,29 €

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	24		Joël JEANNE Véronique VASTEL Nicolas BOHERE Sylvain GIRODON	

- **D'AFFECTER** pour le budget annexe Pompes funèbres les résultats 2022 comme suit :
 - Compte 001 : Solde d'exécution N-1 : 30 000,00 €
 - Compte 002 : Excédent positif reporté : 12 607,87 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24	0	Joël JEANNE Véronique VASTEL Nicolas BOHERE Sylvain GIRODON	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT